N° 89-656-X2016003 au catalogue
ISBN 978-0-660-02915-3

Feuillets d'information sur les Autochtones

Les peuples autochtones : Feuillet d'information de l'Île-du-Prince-Édouard

par Karen Kelly-Scott
Division de la statistique sociale et autochtone

Date de diffusion : le 14 mars 2016

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0[s]	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
[p]	provisoire
[r]	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
[E]	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence (p<0,05)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2016

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML **est aussi disponible.**

This publication is also available in English.

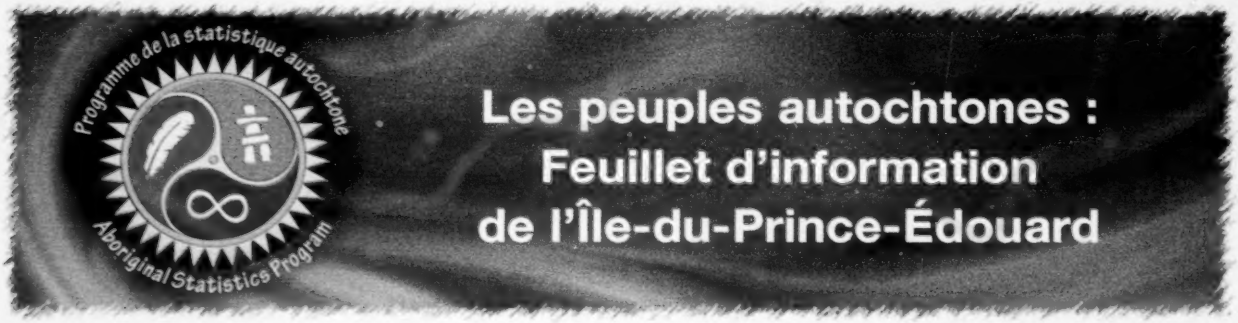

Au Canada, peu d'Autochtones vivent à l'Île-du-Prince-Édouard

- En 2011, l'Île-du-Prince-Édouard comptait 2 230 Autochtones, ce qui représentait moins de 1 % de la population d'identité autochtone au Canada. Ces Autochtones constituaient 2 % de la population totale de la province, soit la plus faible proportion parmi toutes les provinces et tous les territoires.

- À l'Île-du-Prince-Édouard, quatre Autochtones sur dix (37 %) habitaient à Charlottetown, bien que les Autochtones représentent seulement 1 % de la population totale de cette ville.

- L'Île-du-Prince-Édouard comptait 1 520 Premières Nations, 410 Métis et 55 Inuits, le reste ayant déclaré une autre identité autochtone[1] (235). De 2006 à 2011, la population des Premières Nations de l'Île-du-Prince-Édouard a augmenté de 24 % et la population métisse, de 7 %. Quant à la population inuite, celle-ci a presque doublé[2].

- De toutes les personnes qui se sont identifiées comme étant des Premières Nations en 2011, 51 % (ou 770) ont déclaré être des Indiens des traités ou des Indiens inscrits selon la définition de la *Loi sur les Indiens* du Canada. Trois Premières Nations sur dix (29 % ou 435), la majorité des Indiens des traités ou des Indiens inscrits, vivaient dans une réserve.

La population autochtone est plus jeune que la population non autochtone

- Un peu moins de la moitié (44 %) des Autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard étaient âgés de moins de 25 ans, par rapport à 30 % des non-Autochtones.

- En 2011, l'âge médian de la population autochtone totale était de 30,1 ans, alors que celui de la population non autochtone s'établissait à 42,7 ans.

Au sujet de la source des données

L'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 est la source des données du présent feuillet d'information. L'ENM de 2011 a recueilli des données économiques et sociales sur la population canadienne. Les données sont pour la **population d'identité autochtone**, soit les personnes qui se sont identifiées à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire les Premières Nations, les Métis ou les Inuits, et/ou celles qui se sont dites Indiens des traités ou Indiens inscrits selon la définition de la *Loi sur les Indiens* du Canada, et/ou celles qui se sont dites membres d'une bande indienne ou d'une Première Nation. Il était possible de donner des réponses uniques ou des réponses multiples aux questions sur l'identité autochtone dans l'ENM. Les données de l'ENM publiées dans ce feuillet sont fondées sur les réponses uniques seulement.

1. Comprend les personnes qui ont déclaré avoir le statut d'Indien inscrit ou être membres d'une bande indienne ou d'une Première Nation sans déclarer d'identité autochtone.
2. Plusieurs facteurs doivent être pris en compte lorsque l'on compare les données sur les Autochtones dans le temps. Veuillez consulter le *Guide de référence sur les peuples autochtones, Enquête nationale auprès des ménages, 2011*, n° 99-011-X2011006 au catalogue, et le *Rapport technique sur les peuples autochtones*, n° 99-011-X au catalogue.

La majorité des enfants autochtones vivent avec leurs deux parents

- À l'Île-du-Prince-Édouard en 2011, 57 % des enfants autochtones âgés de 14 ans ou moins vivaient dans une famille avec leurs deux parents. La proportion correspondante chez les enfants non autochtones s'établissait à 72 %.

- Trois enfants autochtones sur dix (29 %) vivaient dans une famille monoparentale, alors que chez les enfants non autochtones, cette proportion était de 21 %.

Tableau 1
Répartition en pourcentage des enfants âgés de 14 ans ou moins selon la situation dans les ménages, selon certains groupes d'identité autochtone, Île-du-Prince-Édouard, 2011

	Population totale d'identité autochtone	Population d'identité non autochtone
	pourcentage	
Enfants des deux parents[1]	56,8	71,9
Enfants par alliance	14,4	6,4
Enfants d'un parent seul	28,8	20,8
Petits-enfants dans une famille caractérisée par l'absence d'une génération	0,0	0,5
Enfants en famille d'accueil	0,0	0,3
Enfants vivant avec d'autres personnes apparentées[2]	0,0	0,2

1. Comprend les enfants dans une famille composée de deux parents où des enfants par alliance, ou des demi-frères ou demi-sœurs, pourraient aussi être présents. Comprend aussi les enfants dans une famille composée de deux parents pour lesquels on ne peut déterminer s'ils sont des enfants par alliance.
2. Des personnes non apparentées peuvent être présentes. Exclut les enfants en famille d'accueil.
Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

Peu d'Autochtones vivent dans un logement surpeuplé, mais un sur cinq habite un logement nécessitant des réparations majeures

- En 2011, 3 % des Autochtones de l'Île-du-Prince-Édouard vivaient dans un logement surpeuplé, c'est-à-dire un logement comptant plus d'une personne par pièce. Le chiffre comparable dans la population non autochtone se situait à 1 %.

- Un Autochtone sur cinq (21 %) habitait un logement nécessitant des réparations majeures, tout comme 7 % de la population non autochtone.

Tableau 2
Pourcentages vivant dans un logement surpeuplé ou un logement nécessitant des réparations majeures, selon certains groupes d'identité autochtone, Île-du-Prince-Édouard, 2011

	Population totale d'identité autochtone	Population d'identité non autochtone
	pourcentage	
Logement surpeuplé[1]	2,7	1,4
Logement nécessitant des réparations majeures[2]	20,6	7,2

1. Plus d'une personne par pièce.
2. Par exemple, des logements dont la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse, ou la charpente des murs, des planchers ou des plafonds doit être réparée.
Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

Peu d'Autochtones parlent une langue autochtone

- À l'Île-du-Prince-Édouard, 4 % des Autochtones ont déclaré une langue autochtone comme langue maternelle; 5 % ont indiqué être en mesure de soutenir une conversation dans une langue autochtone. Le mi'kmaq était la langue autochtone la plus fréquemment mentionnée.

La moitié des Autochtones détiennent un titre d'études postsecondaires

- En 2011, 50 % des Autochtones de 25 à 64 ans à l'Île-du-Prince-Édouard détenaient un certificat, un diplôme ou un grade d'une école de métiers, d'un collège ou d'une université. La proportion correspondante pour leurs homologues non autochtones s'établissait à 62 %.

- Il y avait également un écart entre les proportions d'Autochtones et de non-Autochtones qui n'avaient « aucun certificat, diplôme ou grade ». En 2011, 29 % des Autochtones de 25 à 64 ans n'avaient pas obtenu de certificat, de diplôme ou de grade. La proportion correspondante chez les non-Autochtones se situait à 14 %.

Tableau 3

Niveau de scolarité le plus élevé de la population âgée de 25 à 64 ans, selon certains groupes d'identité autochtone, Île-du-Prince-Édouard, 2011

	Population totale d'identité autochtone	Population d'identité non autochtone
	pourcentage	
Aucun certificat, diplôme ou grade	29,0	14,0
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	21,2	24,2
Certificat, diplôme ou grade de niveau postsecondaire	50,2	61,8
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	15,2	11,7
Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire	16,6	25,4
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat[1]	1,8	3,7
Certificat, diplôme ou grade universitaire au niveau du baccalauréat ou supérieur	16,6	21,0

1. Des comparaisons avec d'autres sources de données semblent indiquer que la catégorie « Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat » a été surestimée dans le cadre de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM). Les données de cette catégorie devraient être interprétées avec prudence. Pour obtenir plus de renseignements sur les concepts et la qualité des données, veuillez consulter les guides de référence de l'ENM et le *Guide de référence sur la scolarité* sur le site Web de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

Le taux d'emploi le plus faible se trouve chez les personnes les moins éduquées

- En 2011, le taux d'emploi chez les Autochtones de 25 à 64 ans à l'Île-du-Prince-Édouard était de 66,4 %. À 54,0 %, le taux d'emploi était le plus faible chez ceux qui ne détenaient pas de certificat, de diplôme ou de grade.

- Le revenu total médian[3] était plus élevé chez ceux ayant un plus haut niveau de scolarité. Chez les Premières Nations de 25 à 64 ans, le revenu total médian se situait dans une fourchette de 13 000 $ pour celles qui ne possédaient pas de certificat, de diplôme ou de grade à 35 000 $ pour les détenteurs d'un titre d'études postsecondaires.

Tableau 4

Taux d'emploi chez la population âgée de 25 à 64 ans, selon le plus haut niveau de scolarité, certains groupes d'identité autochtone, Île-du-Prince-Édouard, 2011

	Population totale d'identité autochtone	Population d'identité non autochtone
	taux d'emploi (pourcentage)	
Total	**66,4**	**75,4**
Aucun certificat, diplôme ou grade	54,0	59,9
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	76,1	72,9
Certificat, diplôme ou grade de niveau postsecondaire	69,4	79,9

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

3. Le revenu total comprend le revenu provenant de toutes les sources, y compris un revenu d'emploi, un revenu provenant de programmes gouvernementaux, une pension, un revenu de placements ou tout autre revenu en espèces. Le calcul comprend la population ayant un revenu et sans revenu (avec un revenu de zéro).